

## **ANMA – Conseil d'administration du 14 Mars 2005**

Étaient présents : *B. Systchenko (BS) et P. Wolf (PW) pour l'Amara*  
*M. Soutanian (MS) pour l'Amase*  
*G. Gudicelli (GG), trésorier de l'Anma*  
*J.L. Benketira (JLB) et S. Demanche (SD) pour l'Amarif*

### **I. POINT SUR LES ASSOCIATIONS RÉGIONALES**

L'Amara, dorénavant présidée par PW, va s'étendre et inclure la région Auvergne, à la demande des médecins locaux qui optent pour cette solution plutôt que de créer une nouvelle association. L'Amara va donc prochainement disparaître pour mieux renaître sous une nouvelle appellation : l'Amaraa (Association des Médecins Agréés de la région Rhône-Alpes - Auvergne).

L'extension géographique de l'Amaraa pourrait peut-être se poursuivre avec une annexion de la Bourgogne et de la Franche-Comté.

L'Amarif (Ile de France) a vu officiellement le jour le 26 Février 2005, date de parution au Journal Officiel. Les projets de cette jeune association pour l'année en cours se bornent à l'organisation des V<sup>ème</sup> journées nationales à Paris.

Trois autres régions ont un projet de création en cours. Il est convenu de faire le point avec chacune avant l'été 2005 :

- JLB pour l'Aquitaine (Drs Boutarel et Marty)
- BS pour le Nord
- PW pour la Bretagne et la Franche-Comté

Toutes les informations sur les associations régionales sont disponibles sur le site de l'Amara.

### **II. LES JOURNÉES NATIONALES DE MÉDECINE AGRÉÉE, CINQUIÈMES DU NOM**

Préparées par l'Amarif, elles se dérouleront très probablement à Saint-Denis (93). Les dates seront les 18 et 19 Novembre.

Le thème tournera autour de médecine et droit, médecine et réglementation. Il est prévu plusieurs exposés sur des sujets variés plutôt qu'un seul grand sujet.

Sont retenus par le comité organisateur :

#### **A. Vendredi**

- 1- Invalidité et barème
- 2- Responsabilité du médecin agréé : code de la santé publique ; loi Kouchner. Mme Esper va être contactée sur ce sujet .
- 3- Jurisprudence actuelle sur l'imputabilité au service - analyse juridique, avec si possible des présidents de tribunal administratif, des juristes et des DRH (hospitaliers, centre de gestion, fonction publique état).
- 4- Redéfinition des conditions d'agrément ; ce qu'il serait souhaitable de modifier ; la formation initiale et continue ; la charte du médecin agréé...).
- 5- Les critères d'attribution d'un congé statutaire : CLM, CLD, CMO, disponibilité.
- 6- La notion d'état antérieur ( ?).

#### **B. Samedi matin**

- 7- Un dernier sujet peut-être en rapport avec le thème des futures VI journées (à définir), ou une sorte de billet d'humeur sur un thème quelque peu polémique comme critères d'attribution d'un CLM ou CLD et pathologie psychiatrique ou la nouvelle organisation des commissions de réforme.
- 8- Vie des associations.
- 9- Assemblée générale Anma.

Les tarifs des deux précédentes journées étaient de l'ordre de 120 €. L'Anma souhaite qu'il en soit au moins de même cette année, nonobstant le prix de revient réel (qui devrait-être plus bas cette année car la salle va être gratuite), afin de ne pas mettre l'organisation des journées ultérieures en position délicate.

### **III. LES FINANCES DE L'ANMA**

GG demande aux associations régionales d'informer l'Anma des dons qu'elles pourraient recevoir afin de centraliser les informations et de tenter les mêmes choses dans les autres régions.

Les cotisations des associations régionales pour 2005 doivent être versées à l'Anma en Novembre - Décembre 2005 (cotisation 10 € par membre - listing nominatif des membres).

IL est rappelé que, dans le cas où l'organisation des journées nationales devait dégager un bénéfice, il en serait reversé 20% à l'Anma, ceci afin de constituer un trésor de guerre dans le but d'aider une association régionale (en particulier pour financer les journées nationales). De ce fait, un plan de financement des journées doit être adressé dès que possible à GG, puis un bilan définitif à la fin de la manifestation (approuvé par le conseil d'administration de l'association organisatrice).

Les dépenses à prévoir pour l'Anma sont, outre les aides éventuelles aux régions, principalement la prise en charge de frais de déplacement pour ceux participant à nos travaux et dont les déplacements ne sont pas pris en charge par leur administration. Il s'agit uniquement de frais de déplacement et en aucun cas d'une rémunération, d'une indemnité ou de paiement d'un travail quelconque. Le bénévolat restant la règle de l'association.

#### **IV. LES COMMISSIONS**

##### ***A. Procédures***

Un document de synthèse pour les congés maladie est en cours d'élaboration, reflétant les réflexions menées en 2004. Après relecture par la commission, il sera demandé au conseil d'administration de l'Anma de le valider et de décider d'une stratégie de diffusion (CDR, CM, pouvoirs publics). Prochaine réunion du groupe le 13 Mai 2005.

Le prochain thème abordé par la commission : les maladies professionnelles.

##### ***B. Harmonisation des pratiques***

Thème : le rachis cervical. Le plan est fait, de même que la répartition des chapitres entre les différents membres. Un document doit être élaboré avant corrections par des experts pour tenter de dégager un certain consensus.

Prochaines réunions du groupe les 31 Mars ; 3 Mai et 7 Juillet 2005.

Pour le travail maintenant achevé sur le tableau 57, le document final est progressivement adressé à toutes les DDASS et sera mis en ligne sur le site de l'ANMA (actuellement AMARA).

### **C. Formation**

Pas de DU de médecine statutaire à Lyon cette année faute d'étudiants, alors que l'on en est presque à en refuser à Paris. Voir avec les responsables de DU pour faire circuler l'information au moment des inscriptions.

### **D. Charte**

Toujours sans nouvelles du Conseil National de l'Ordre des Médecins dont nous avons plusieurs fois sollicité l'avis. Nous décidons de les relancer une dernière fois, puis sans réponse ou sans observation de leur part, nous diffuserons la charte (MS).

### **E. Information**

- Le site Internet se nomme actuellement « [www.amara.asso.fr](http://www.amara.asso.fr) ». « anma » étant déjà déposé, PW propose de changer le nom de l'association, d'abandonner Anma pour faire apparaître plus clairement la notion de fédération d'associations. Il serait opportun que l'acronyme choisi comporte cinq (au minimum) ou six lettres afin de ne pas tomber sur un sigle déjà déposé, en particulier sur la toile.
- Au passage il est demandé à tous les membres ayant un peu la fibre artistique, de réfléchir à ce que pourrait être le logo de l'association et quelle allure on devrait donner au papier à en-tête.
- CNIL : il y a des démarches à effectuer pour l'enregistrement sur le net
  - o Numéro d'accréditation à demander à la délégation régionale du travail pour l'organisation des FMC (PW)
  - o Numéro SIREN à voir avec l'URSSAF
- Il est évoqué l'idée de proposer un outil de formation en ligne, peut-être sous forme de cas cliniques sur le modèle de ce qui est présenté sur le site de la Société Française de Rhumatologie. Les membres des commissions formation et communication sont donc intéressés au premier chef, toutefois la réflexion initiale va être le fait des présents au conseil d'administration d'aujourd'hui.